



## TARIFS STAGIAIRES - RÉSIDENTS PONCTUELS 2025<sup>1</sup>

(Taxes de séjour en plus<sup>2</sup>)

Descriptif	Prix par Semaine <sup>3</sup>
Chambre avec lavabo (Notre Dame des Neiges)	90€
Chambre avec douche (Fulbert - Notre Dame des Neiges)	100€
Autres prestations *	
Petit déjeuner (de 7h45 à 8h45)	7€
Déjeuner (12h30)	21€
Dîner (19h00)	17€
* Le tarif <b>préférentiel 1</b> s'applique pour les stagiaires/apprentis	Consulter le tarif de la restauration des hôtes

- Une convention d'occupation est à signer entre l'Association gestionnaire des lieux et le stagiaire / résident ponctuel. **L'occupation des lieux ne peut pas dépasser un an.**
- Une **CUISINE COMMUNE** est mise à disposition pour vos repas, néanmoins il est tout à fait possible de prendre les repas à la Maison d'Accueil avec un délai de prévenance de 48h
- **Les consommations d'aliments sont interdites dans les chambres**

1 Paiement autorisé : CB, chèque, virement bancaire.

2 Montant de la taxe de séjour déterminé par décision du Conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Ile de France. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 0,73 €/ nuitée et par personne.

3 Toute semaine commencée est due.